

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Bordereau de versement 2020 – Lycée Pierre Termier

Contribution à la formation – Solde de la taxe d'apprentissage

Le lycée Pierre Termier est éligible au solde de la Taxe d'apprentissage au titre de ses formations de BTS et du baccalauréat technologique STI2D.

En 2020, vous devez flécher un établissement. Choisissez de verser votre solde de 13% de la taxe d'apprentissage au lycée Pierre Termier.

Votre contribution doit être versée directement au lycée, sans intermédiaire, par chèque ou par virement bancaire.

Versement au titre des formations (cochez les cases correspondantes) :

- BTS Systèmes Numériques – Option électronique et communication**
- BTS Assistance technique d'ingénieur**
- Baccalauréat technologique STI2D**

Votre Entreprise

NOM de l'entreprise	
Adresse	
Code postal et ville	
Numéro SIRET	
Numéro TVA Intra	

LE/LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

NOM - Prénom	
Fonction	
Code postal et ville	
Numéro de téléphone	
Adresse EMAIL	

Règlement par (cochez la case correspondante) :

- Chèque (à l'ordre de : Association Pierre Termier)
- Virement bancaire (voir R.I.B.).

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Bordereau de versement 2020 – Lycée Pierre Termier

Relevé d'identité bancaire du lycée Pierre Termier :

 CAISSE D'ÉPARGNE		<i>Relevé d'Identité Caisse d'Epargne</i>								
CE RHONE ALPES										
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.										
13825	00200	08772833176	85	CE RHONE ALPES						
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>						
IBAN										
FR76	1382	5002	0008	7728	3317 685					
BIC										
C	E	P	A	F	R	P	P	3	8	2
AGENCE ESS ISERE 2 SAVOIE 663 AVENUE RENE CASSIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX Tél.:			<i>Intitulé du compte</i> ASSOCIATION PIERRE TERMIER 5 B RUE JOSEPH FOURIER 38028 GRENOBLE CEDEX 1							

Merci d'envoyer ce document dûment complété, accompagné de votre versement dans le cas où vous choisissez de régler par chèque, avant le **30 avril 2020** à :

Lycée Pierre Termier
Service de gestion de la Taxe d'apprentissage
5 bis rue Joseph Fourier
38028 GRENOBLE cedex 01
Tél : 04-76-54-57-81

Une fois votre versement réceptionné, le lycée Pierre Termier vous enverra **un reçu libératoire**, attestant de votre versement.

Votre contact taxe d'apprentissage :
M. Gilbert MARTINET
Directeur délégué à la formation.
ddfpt.martinet@lycee-pierretermier.org
Tél : 04-76-01-22-41
06-19-44-20-19